

Burundi : un Français condamné à 25 ans de prison pour viols

Arrib News, 25/07/2011 - Source AFP Un Français de 58 ans, poursuivi pour viols, notamment sur mineures, au Burundi, a été condamné à 25 ans de prison et à payer quelque 14.000 euros de dommages et intérêts aux victimes, a-t-on appris de source officielle lundi. "Patrice Faye a été reconnu coupable de viols et a été condamné par le tribunal de grande instance à une peine de 25 ans de prison, ainsi qu'à payer des dommages et intérêts de 5 millions (de francs burundais, environ 2.800 euros) pour chacune de ses 5 victimes", a annoncé le porte-parole de la Cour suprême, Elie Ntungwanayo. "Il ne s'agit pas d'une condamnation définitive, il a la possibilité de faire appel auprès d'un deuxième juge", a-t-il ajouté. Le procès de M. Faye, qui a toujours clamé son innocence, s'est tenu à huis-clos le 16 juin à Bujumbura. L'affaire avait été mise en délibéré par les cinq juges de la chambre criminelle du tribunal de grande instance de Bujumbura, qui disposait de deux mois pour rendre son verdict. Patrice Faye avait été arrêté le 5 avril et écroué à la prison centrale à Bujumbura, à la suite d'accusations de viol portées par cinq filles, dont des mineures âgées d'une dizaine d'années qu'il a créées. Né à Lyon (Est de la France), Patrice Faye est très connu au Burundi, où il est arrivé en vol au début des années 80. Il avait commencé à travailler comme plombier, avant de s'occuper de serpents et de crocodiles puis de créer une association qui construit des écoles et des centres de santé en faveur des Batwas (pygmées burundais) et des populations défavorisées.